



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>18 avril 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>27</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b>	

**SÉANCE DU 29 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane HOUSSIER

Absents ayant donné un pouvoir :

André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Claude DENIER, Guillaume LAURENT a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Pascale MORIN a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD

Absents :

Catherine CUZIN, Emmanuelle DE CASTRO, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2025\_093 : Urbanisme - Principe de la création d'un service ADS-SIG**

**Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes**

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

*Vu la délibération n°2025\_094 en date du 29 avril 2025 portant arrêt du projet de PLUi/H,  
Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, toutes les communes de Plaine Limagne utiliseront le même document d'urbanisme,  
Considérant qu'il apparaît pertinent de confier l'instruction des dossiers d'urbanisme à un service ayant une connaissance approfondie du territoire,*

*Considérant que Plaine Limagne ne dispose pas d'un système d'information géographique spécifique sur l'ensemble de son territoire,*

Il est proposé de mettre en place un service Autorisation du droit des sols au niveau de Plaine Limagne, qui sera chargé d'instruire les dossiers d'urbanisme reçus dans les communes de Plaine Limagne.

Il est également proposé de réserver une partie de ce service à la mise en place d'un SIG au niveau de la communauté de communes.

Ce service serait constitué de deux agents, dont l'un serait à temps plein chargé d'instruire les dossiers d'urbanisme, et l'autre serait chargé sur un mi-temps de l'encadrement et de l'instruction des dossiers, et sur un autre mi-temps de la mise en place et de l'alimentation du SIG.

**→ Le conseil communautaire, avec 33 voix pour, 2 voix contre (Luc CHAPUT et Vanessa ROLLET par pouvoir à Luc CHAPUT), et 0 abstention décide de valider le principe de la mise en place d'un service Autorisation du droit des sols-Systèmes d'information géographique (ADS-SIG).**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 7 mai 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

*Signé électroniquement*

La secrétaire de séance,

Cécile GILBERT

*Signé électroniquement*